

République Française  
Département : TARN  
Arrondissement : Albi  
**CESTAYROLS - COMMUNE**

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N° DE\_2026\_015

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 19/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean DERRIEUX.

Présents : Jean DERRIEUX, François JONGBLOET, Annie OHRESSER, Claude THILLIEZ, Geneviève DELRIEU, Marc SOURY, Estelle BOUZON-ROUCOU, Patrice D'ANGELO, Nathalie HERR

Représentés : Antoine DIAS représenté par Estelle BOUZON-ROUCOU, Laurence PAGES représentée par Geneviève DELRIEU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Estelle BOUZON-ROUCOU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des représentants de la commune de Cestayrols à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI**

Le Conseil municipal de la commune de Cestayrols, dûment convoqué, s'est réuni le **samedi 21 mars**, sous la présidence de **Mr Jean DERRIEUX**, Maire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Cestayrols au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de

DE\_2026\_015

permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mr Jean DERRIEUX, le maire** .
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme OHRESSER Annie, 2ème adjointe**
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean DERRIEUX  
Président de séance



Estelle BOUZON-ROUCOU  
Secrétaire de séance

